

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 039-243900420-20240415-87_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation

08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 avril à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Loyers SCM maison de santé

N°87/2024

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry Vuillet.

Excusés M. Truchot.

Absents Mme Hählen.

Vu la délibération n°38/2014 du 10 février 2014, par laquelle le Conseil communautaire fixait les tarifs de location de la maison de santé à Mouchard,

Vu la délibération n°04/2023 du 23 janvier 2024, par laquelle le Bureau révisait les loyers de la maison de santé,

Considérant le départ d'un médecin et la proposition de baisser les loyers de la SCM pour pallier à l'absence d'un 4^{ème} médecin,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le nouveau loyer de la SCM à hauteur de 1 297,04€ mensuel de manière rétroactive à compter du 1^{er} mars 2024,
- Dit que ce nouveau loyer est transitoire jusqu'à l'arrivée d'un nouveau médecin.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

